

ANCIER

[www.ancier.fr](http://www.ancier.fr)

Lettre de Liaison  
Communale n° 15  
Décembre 2017

ANCIER



MEILLEURS VOEUX

*Le Maire, Nadine Daguet,*

*Les Adjointes, Les Conseillers Municipaux*

*Vous présentent leurs Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année 2018 et ont le plaisir de vous convier à venir partager la Galette et le Verre de l'Amitié au cours d'un moment d'échange et de convivialité*

**VENDREDI 12 JANVIER à 18h00 à la Salle des Fêtes**

### Le Mot du Maire

*Madame, Monsieur, Chers concitoyens et amis,*

*De tout cœur, je souhaite à chacune et chacun d'excellentes Fêtes de Fin d'Année 2017 et une Belle et Bonne Année 2018 !*

*Et en cette période de fêtes, j'adresse, au nom de tous, de sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui participent à enrichir notre cadre de vie en illuminant leur propriété ou en décorant un sapin sur la voie publique, ainsi qu'aux bénévoles du Comité des Fêtes qui, pour la 22<sup>ème</sup> année, ont réalisé avec encore beaucoup de talents la traditionnelle crèche géante qui fait la renommée de notre village... J'espère vous retrouver nombreux ce samedi 16 décembre à partir de 16h pour l'animation de Noël à la salle des Fêtes, de même que le vendredi 12 janvier pour marquer le passage dans la nouvelle année. Ces moments de rencontre sont toujours très importants pour moi, comme pour toute l'équipe municipale...*

*Avec mes amitiés, Nadine Daguet.*



*Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 2017 sous la présidence de Nadine Daguet, Maire, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :*

✓ **Décisions modificatives : ouvertures de crédits**

\*Il a été exposé au conseil Municipal que la valorisation des heures du personnel municipal et les petits achats effectués pour la mise en œuvre de la passerelle ont dû être payés en fonctionnement et qu'il convient désormais de regrouper ces dépenses afin d'en imputer le montant total, via une écriture comptable, en section d'investissement. Pour ce faire, il a été décidé, à l'unanimité d'ouvrir les crédits en section d'investissement, en dépenses et en recettes, pour un montant de 5997,18€; et d'ouvrir les crédits en section de fonctionnement, dépenses et recettes, pour un montant de 5997,18 €.

\*Il a ensuite été décidé à l'unanimité d'ouvrir les crédits à hauteur de 800 € en recettes de fonctionnement à l'article 70878/70 dans le cadre de la mise en œuvre la clause de récupération de la taxe de remembrement telle que prévue dans les baux ruraux de la commune auprès des preneurs (récupération sur 5 exercices).

\*Enfin, à l'unanimité, les crédits ont été ouverts à hauteur de 800 € en dépenses de fonctionnement à l'article 70878/70 dans le cadre de l'affaire GAEC de la Tuilerie d'Echevanne.

✓ **Rapports sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement 2016 de la Communauté de Communes Val de Gray**

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'ex-syndicat de Maison Rouge avec SAUR, de Chargey-lès-Gray avec Gaz et Eaux et du territoire de la CCVG avec Gaz et Eaux 2016 et des rapports sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif de la CCVG avec Gaz et Eaux, de Chargey-lès-Gray avec Gaz et Eaux, d'Autrey-lès-Gray et Bouhans avec la SAUR et d'assainissement non collectif de la CCVG avec Gaz et Eaux 2016, ces rapports ont été acceptés à l'unanimité.

✓ **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de Communes Val de Gray**

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du rapport CLECT reçu par la CCVG, rapport consultable en Mairie. Ce rapport a été adopté à l'unanimité

✓ **Modification des statuts du SIED 70**

Après avoir pris connaissance de la délibération N°1 du Comité Syndical du 30 septembre 2017 qui porte modification des statuts du SIED 70, le

conseil municipal, à l'unanimité, a pris note de la modification des statuts du SIED 70

✓ **Acceptation de recette : vente d'herbe sur pied**

Suite à la décision de procéder à la vente d'herbe sur pied concernant la parcelle « Les Marraux » par appel d'offres, il est indiqué que c'est Mr DAGUET Jérémie qui a proposé la meilleure offre à 1260 € (EURL DV Négoce : 601 € - GAEC Tuilerie d'Echevanne : 501 €). La recette de 1260€, a été acceptée à l'unanimité.

✓ **Assiette et destination des coupes 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'assiette des coupes de l'exercice 2018 dans les parcelles de la forêt communale N° 14, 16, 24 et 30 et décidé de vendre sur pied et par les soins de l'ONF, en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 14 et 24, de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° 16 et 30 et d'en demander pour cela la délivrance.

Le délai d'abattage des futaies est fixé au 31/12 de l'année N si vente au 1er semestre N et au 15/03 de l'année N si vente au 2ème semestre N.

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non, façonné dans la forêt communale, sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants, Mrs BARGHIONI Gérard, BONNAVENTURE Dominique, DROUHET Johann et dans les délais suivants :

Parcelles 14 et 24 (petites futaies et houppiers) Fin d'abattage et façonnage le 15/04/2019 et fin de vidange le 30/09/2019 -- Parcelle 16 (taillis et petites futaies) et Parcelle 30 (taillis en lisière) Fin d'abattage et façonnage le 15/04/2018 et fin de vidange le 30/09/2018.

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

Les exploitants forestiers ayant déjà procédé aux coupes qui leur incombent, l'attribution 2017 pourra être réalisée en décembre mais l'attention des affouagistes est attirée sur leur responsabilité quant aux risques liés à la pratique de la chasse au bois d'Ancier. Il leur incombe de contacter le Président de l'ACCA afin de connaître les jours de chasse durant lesquels l'exploitation des lots d'affouage est interdite et de se référer au règlement d'exploitation des affouages en forêt communale d'Ancier.

✓ **Soutien à la motion de l'AMRF « en faveur des communes et de la ruralité »**

A l'unanimité, les Membres présents ont décidé de signer la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30/09 et 1/10/2017 à Poullan-sur-Mer (29) dont lecture a été faite (texte disponible en mairie)

✓ **Baisse du loyer du logement communal situé au 15 Rue Simon Gauthiot**

Considérant que le logement sis 15 Rue Simon Gauthiot sera libéré en décembre 2017 et que le loyer est actuellement de 410.46 € mais que dans la conjoncture actuelle il serait opportun de le diminuer, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le loyer à 390 €/mois à compter de la prochaine prise d'effet du bail de location.

✓ **Acceptation de recette : repas du 11 / 11 / 2017**

Considérant que le repas du 11 novembre 2017 organisé par la commune rassemblera 59 adultes dont 12 sont soumis à une participation de 27 €, le conseil municipal a accepté à l'unanimité, la recette correspondante de 324 €.

✓ **Demande de subventions**

\*Le conseil municipal a examiné la demande de subvention présentée par le Centre Information Jeunesse de la Haute-Saône et le courrier dans lequel le Président du CIJ rappelle que la réouverture du BIJ, antenne de Gray, s'est avérée nécessaire pour ne pas pénaliser les usagers du

secteur, soit 25% de la population haute-saônoise; mais que cette réouverture risque de pénaliser l'équilibre du budget de l'association et que dans l'attente d'une réponse positive de la CCVG en 2018, pour permettre de franchir le cap difficile de l'année 2017, il sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 0,50€/ hbts (soit 250 €). Mme le Maire ayant précisé que la commune d'Ancier compte environ 115 jeunes âgés de 10 à 26 ans, elle a proposé que la commune accorde une subvention d'un montant de 150 €. Décision actée à la majorité des voix.

\*La demande de subvention de l'AMF Téléthon a été refusée à l'unanimité pour des raisons de restrictions budgétaires.

\*Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention exceptionnelle au Club des Aînés pour ses 30 ans qui recevra une subvention de 5.00 € par membres qui participeront au repas de Noël.

✓ **Motion d'adhésion au maintien du service des urgences de l'Hôpital de GRAY**

A l'unanimité, les Membres présents ont décidé de signer la motion pour le maintien du service des urgences de l'Hôpital de Gray, enjeu vital pour le devenir de notre territoire.

Fin de séance.



**EXTRAIT DE LA MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE DES URGENCES A L'HOPITAL DE GRAY :**

*La fermeture du service des urgences serait conditionnée au nombre d'entrées. Or, la réglementation fixe les seuils à 8 000 par an, l'Agence Régionale les porte, elle, à 11 500 et l'hôpital de Gray compte actuellement 10 975 passages...*

*Il y a donc une différence de traitement selon que l'on soit en zone rurale ou en secteur urbain alors que nous nous situons à plus de 50 kms d'un autre Centre Hospitalier. Après sa fermeture, le service des urgences serait remplacé par un centre de consultations « centre de soins non programmés (CSNP) » ouvert uniquement en journée. Des fermetures en cascades s'en suivront et au final, le centre hospitalier sera transformé en centre de long séjour. Cette transformation aura pour conséquence la perte de cet outil, l'hôpital, au service de la santé de 40 000 habitants. L'arrêt du centre hospitalier favorisera également la désertification médicale qui s'annonce dans les cinq ans en freinant les installations du fait de la difficulté que représentera la prise en charge d'une population vieillissante en l'absence d'un service hospitalier de proximité. Cette décision, si elle est confirmée, mettra également en difficulté le SDIS et les médecins généralistes. Le Président des ambulanciers de Haute-Saône met déjà en garde sur les délais d'interventions et sur le risque de carence d'ambulanciers privés puisque les durées de prise en charge seraient allongées. Nous demandons pour la continuité des soins sur notre territoire, le maintien du service d'urgences vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept au Centre Hospitalier du Val de Saône à Gray.*

**APPEL A LA MOBILISATION GENERALE ET CITOYENNE EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE DES URGENCES A L'HOPITAL DE GRAY LE :**

**—\*— SAMEDI 16 DECEMBRE —\*—**

**—\*— RENDEZ-VOUS à 10h à la HALLE SAUZAY—\*—**

**JANVIER**

LU	1	1
MA	2	
ME	3	
JE	4	
SA	5	
DI	6	
LU	8	2
MA	9	
ME	10	
JE	11	
SA	12	
DI	14	
LU	15	3
MA	16	
ME	17	
JE	18	
SA	19	
DI	21	
LU	22	4
MA	23	
ME	24	
JE	25	
SA	26	
DI	28	
LU	29	5
MA	30	
ME	31	

**FEVRIER**

JE	1	
VE	2	
SA	3	
DI	4	
LU	5	6
MA	6	
ME	7	
JE	8	
VE	9	
SA	10	
DI	11	
LU	12	7
MA	13	
ME	14	
JE	15	
VE	16	
SA	17	
DI	18	
LU	19	8
MA	20	
ME	21	
JE	22	
VE	23	
SA	24	
DI	25	
LU	26	9
MA	27	
ME	28	

**MARS**

JE	1	
VE	2	
SA	3	
DI	4	
LU	5	10
MA	6	
ME	7	
JE	8	
VE	9	
SA	10	
DI	11	
LU	12	11
MA	13	
ME	14	
JE	15	
VE	16	
SA	17	
DI	18	
LU	19	12
MA	20	
ME	21	
JE	22	
VE	23	
SA	24	
DI	25	
LU	26	13
MA	27	
ME	28	
JE	29	
VE	30	
SA	31	

**AVRIL**

DI	1	
LU	2	14
MA	3	
ME	4	
JE	5	
VE	6	
SA	7	
DI	8	
LU	9	15
MA	10	
ME	11	
JE	12	
VE	13	
SA	14	
DI	15	
LU	16	16
MA	17	
ME	18	
JE	19	
VE	20	
SA	21	
DI	22	
LU	23	17
MA	24	
ME	25	
JE	26	
VE	27	
SA	28	
DI	29	
LU	30	18

**MAI**

MA	1	
ME	2	
JE	3	
VE	4	
SA	5	
DI	6	
LU	7	19
MA	8	
ME	9	
JE	10	
VE	11	
SA	12	
DI	13	
LU	14	20
MA	15	
ME	16	
JE	17	
VE	18	
SA	19	
DI	20	
LU	21	21
MA	22	
ME	23	
JE	24	
VE	25	
SA	26	
DI	27	
LU	28	22
MA	29	
ME	30	
JE	31	

**JUIN**

VE	1	
SA	2	
DI	3	
LU	4	23
MA	5	
ME	6	
JE	7	
VE	8	
SA	9	
DI	10	
LU	11	24
MA	12	
ME	13	
JE	14	
VE	15	
SA	16	
DI	17	
LU	18	25
MA	19	
ME	20	
JE	21	
VE	22	
SA	23	
DI	24	
LU	25	26
MA	26	
ME	27	
JE	28	
VE	29	
SA	30	

**JUILLET**

DI	1	
LU	2	27
MA	3	
ME	4	
JE	5	
VE	6	
SA	7	
DI	8	
LU	9	28
MA	10	
ME	11	
JE	12	
VE	13	
SA	14	
DI	15	
LU	16	29
MA	17	
ME	18	
JE	19	
VE	20	
SA	21	
DI	22	
LU	23	30
MA	24	
ME	25	
JE	26	
SA	27	
DI	28	
LU	29	
MA	30	31
ME	31	

**AOUT**

ME	1	
JE	2	
VE	3	
SA	4	
DI	5	
LU	6	32
MA	7	
ME	8	
JE	9	
VE	10	
SA	11	
DI	12	
LU	13	33
MA	14	
ME	15	
JE	16	
VE	17	
SA	18	
DI	19	
LU	20	34
MA	21	
ME	22	
JE	23	
VE	24	
SA	25	
DI	26	
LU	27	35
MA	28	
ME	29	
JE	30	
VE	31	

**SEPTEMBRE**

SA	1	
DI	2	
LU	3	36
MA	4	
ME	5	
JE	6	
VE	7	
SA	8	
DI	9	
LU	10	37
MA	11	
ME	12	
JE	13	
VE	14	
SA	15	
DI	16	
LU	17	38
MA	18	
ME	19	
JE	20	
VE	21	
SA	22	
DI	23	
LU	24	39
MA	25	
ME	26	
JE	27	
VE	28	
SA	29	
DI	30	

**OCTOBRE**

LU	1	40
MA	2	
ME	3	
JE	4	
VE	5	
SA	6	
DI	7	
LU	8	41
MA	9	
ME	10	
JE	11	
VE	12	
SA	13	
DI	14	
LU	15	42
MA	16	
ME	17	
JE	18	
VE	19	
SA	20	
DI	21	
LU	22	43
MA	23	
ME	24	
JE	25	
VE	26	
SA	27	
DI	28	
LU	29	44
MA	30	
ME	31	

**NOVEMBRE**

JE	1	
VE	2	
SA	3	
DI	4	
LU	5	45
MA	6	
ME	7	
JE	8	
VE	9	
SA	10	
DI	11	
LU	12	46
MA	13	
ME	14	
JE	15	
VE	16	
SA	17	
DI	18	
LU	19	47
MA	20	
ME	21	
JE	22	
VE	23	
SA	24	
DI	25	
LU	26	48
MA	27	
ME	28	
JE	29	
VE	30	

**DECEMBRE**

SA	1	
DI	2	
LU	3	49
MA	4	
ME	5	
JE	6	
VE	7	
SA	8	
DI	9	
LU	10	50
MA	11	
ME	12	
JE	13	
VE	14	
SA	15	
DI	16	
LU	17	51
MA	18	
ME	19	
JE	20	
VE	21	
SA	22	
DI	23	
LU	24	52
MA	25	
ME	26	
JE	27	
VE	28	
SA	29	
DI	30	
LU	31	53

**Rappel** : Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte

Période estivale 2018 (semaine 29 à 33) Collecte O.M toutes les semaines

Jours fériés non collectés : 1er janvier, 1er mai et 25 décembre 2018, les autres jours fériés sont collectés normalement.



ORDURES MENAGERES

TRI